

**CHAMPIONNAT DU MONDE
EPREUVES DE COUPE DU MONDE
JEUX EUROPEENS
GRAND PRIX EUROPEEN**

**2019
ARC A POULIES**

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat du Monde est de 6 tireurs maximum (3 femmes et 3 hommes).

EPREUVE DE SELECTION

Une épreuve de sélection permettra de composer l'équipe de France pour le championnat du Monde. Elle sera ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2019 et de nationalité française.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra :

- Faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 25 janvier 2019,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 25 janvier 2019, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité devra être supérieure au 5 janvier 2020,
- Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation de sortie du territoire annuelle (en faire parvenir une copie à a.reculet@ffta.fr avant le 25 janvier 2019),
- Pour les archers inscrits sur liste ministérielle, être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2019.

Epreuve de sélection

L'épreuve de sélection se déroulera du 29 au 31 mars 2019 à Compiègne selon le programme suivant :

- Journée 0 - 29/03/2019 : Possibilité d'entraînement libre de 16 h à 18 h
- Journée 1 - 30/03/2019 : 2x36 flèches + 30x3 flèches

Seuls les 10 premiers archers du classement provisoire sont retenus pour participer à la suite de l'épreuve.

- Journée 2 - 31/03/2019 : Matches

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

**GRAND PRIX EUROPEEN
BUCAREST (ROU) 10 - 13/04/19**

L'équipe de France qui participera au Grand Prix Européen se déroulant à Bucarest du 9 au 13 avril 2019 sera composée dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN d'archers ayant pris part au processus de sélection FITA 2019 senior.

La sélection pour le Grand Prix Européen sera effective le 02/04/2019.

**PREMIERE EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC1
MEDELLIN (COL) 22 - 28/04/19**

L'équipe de France qui participera à la 1^{ère} épreuve de la coupe du Monde se déroulant à Medellin du 22 au 28 avril sera composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection à condition de s'être classé dans les 3 premiers du tournoi ET d'avoir réalisé le minima de score suivant lors du 2x36 flèches :

- 703 points pour les hommes et
- 690 points pour les femmes.

La direction technique nationale se réserve le droit de compléter l'équipe de France par un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection senior.

La sélection définitive pour la WC1 sera effective le 02/04/2019.

**TROISIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC3
ANTALYA (TUR) 20-26/05/19**

**CHAMPIONNAT DU MONDE
'S-HERTOGENBOSCH (NED) 10-16/06/19**

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde se déroulant à 's-Hertogenbosch du 10 au 16 juin ainsi qu'à la 3^{ème} manche de la coupe du Monde (Antalya du 20 au 26 mai) sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection à condition d'être classé dans les 3 premiers du tournoi et
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part à l'épreuve de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour le championnat du Monde et la WC3 sera effective le 02/04/2019.

**JEUX EUROPEENS
MINSK (BLR) 21-27/06/2019**

L'équipe de France qui participera aux Jeux Européens se déroulant à Minsk du 23 au 29 juin sera composée par le comité de sélection dans l'intérêt de l'équipe de France d'un archer par genre ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour les Jeux Européens sera effective le 02/04/2019.

**QUATRIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC4
BERLIN (GER) 01 - 07/07/19**

L'équipe de France qui participera à la 4^{ème} épreuve de la coupe du Monde se déroulant à Berlin du 1^{er} au 7 juillet sera :

- Composée du ou des premiers archers figurant dans les 10 premiers du classement provisoire de la coupe du Monde,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour la WC4 sera effective le 28/05/2019

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

REGLEMENT DE L'EPREUVE DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

EPREUVE DE SELECTION – 29-31 MARS 2019

30x3 flèches + 2x36 flèches

Matches de poule + Tournoi

Le coût de l'inscription à l'épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

L'épreuve est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2019 et de nationalité française.

Le règlement de cette épreuve est détaillé ci-dessous.

2x36 flèches

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches (2 séries de 6 volées de 6 flèches en 4 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X).

30x3 flèches

A l'issue de chaque tir de 30x3 flèches (30 volées de 3 flèches en 2 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte.

A l'issue du 2x36 flèches et du 30x3 flèches, un classement provisoire est établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, le score réalisé lors du 2x36 flèches, puis le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Si une égalité demeure pour la 10^{ème} place, un tir de barrage pourra être organisé ; pour les autres places, un tirage au sort sera organisé pour établir un classement sans égalité.

Matches de poule

Les 10 premiers archers du classement provisoire de l'épreuve de sélection se rencontrent tous une fois. A l'issue des matches de poule, un classement est établi à partir de la somme des scores.

A l'issue des matches de poule, un classement final est établi à partir de la somme de l'ensemble des scores réalisés. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X (hors situation de match) est pris en compte. Si l'égalité persiste, le nombre de victoires sera pris en compte. Enfin, le score réalisé lors du 2x36 flèches, puis le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte pour établir un classement sans égalité.

Tournoi

Un tournoi de matches à élimination directe est organisé. Le tableau de matches est établi en fonction du classement final de l'épreuve de sélection.

Le tournoi débute en ¼ de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème}, ...) et s'achève en finale.